

BULLETIN MUNICIPAL Janvier 2023  
Seraincourt - Rueil - Gaillonnet



Meilleurs voeux

# Sommaire

## Informations Municipales

Résumés des procès verbaux des conseils municipaux: pages 2 à 7

## Vie au village

Travaux dans la commune : Pages 8 et 9

Chantier chanvre et chaux : Page 10

Manifestation à Seraincourt : Page 11

Repas et colis séniors : Page 12

Cérémonie du 11 novembre: Page 13

Réunion publique : Page 14

Le relais du Vexin, stage informatique : Page 15

## Associations

Section arts martiaux, Les petits métiers : Page 16

Bibliothèque : Page 17

Amicale des anciens combattants : Page 18

Les cannes de Serain, section gym : Page 19

## Environnement

La biodiversité dans votre maison et votre jardin: Pages 20 et 21

## Histoire

Les cantonniers et leurs abris: Page 22

Haloween : Page 23

Tribune libre: Page 24

Photo de couverture: Pierre ARDITTI

Crédits photos: Mme C. CHABRIT, Mme A. SABY, Section Cannes de Serain, Bibliothèque, M. P. ARDITTI, BING. (libre de droit)



Chères Seraincourtoises, chers Seraincourtois,

Chacun de vous a pu remarquer que les projets tant attendus sont maintenant passés en période de réalisation. Le chemin piétonnier reliant Gaillonnet au centre bourg, le reconditionnement de la rue du Blanc Moulin, le parking rue des Vallées et enfin l'arlésienne, tant décriée par un membre de l'opposition : le Lavoir Bellevue verront le jour prochainement.

Il est maintenant temps de passer aux nouveaux objectifs répondant premièrement à la sécurité, par la vidéoprotection, le ralentissement de la vitesse dans la commune et à l'amélioration climatique et financière des bâtiments communaux, sis rue Normande par la géothermie. Ce dernier investissement bon pour la planète, sera aussi bon pour les finances communales.

L'économie d'énergie, qui devra passer par l'amélioration de l'isolation thermique, le changement du mode de chauffage des bâtiments communaux, bien que ces derniers, soient très coûteux sera prise en compte dans notre décision de ne pas augmenter la dépense communale, mais aussi de respecter l'objectif national du plan climat, sont déjà des dossiers sur lesquels travaillent les élus de la majorité.

Ces deux dossiers sur ces projets sont déjà déposés et je reste dans l'attente de l'obtention des subventions demandées, subventions indispensables, pour que les travaux puissent être engagés, je suis confiante et reste persuadée que ces nouveaux travaux verront le jour dans la deuxième partie du mandat que vous m'avez confié.

Vous comprendrez que pour les demandes de la majorité d'entre vous, concernant l'amélioration du confort des bâtiments communaux ainsi que les installations routières pour réduire la vitesse dans le village et auxquelles s'ajoutent certaines urgences, réclamées par les parents d'élèves, vont pourtant générer des investissements onéreux.

Ces investissements viendront en suite de celui de la salle Beltrame et contrairement à ce dernier, le remboursement sera financé, majoritairement par les économies d'énergie qu'il générera.

Pour conclure, je tenais à remercier le personnel communal, qui m'a montré son implication tout au long de cette année, ainsi que les associations, qui ayant subies ces dernières années, les aléas d'une pandémie, se sont investies pleinement pour redynamiser et recréer le désir de leurs adhérents. Merci à tous.

Mes souhaits pour cette année seront que vos désirs se réalisent, que le village s'embellisse et que vous et votre famille puissiez profiter pleinement de son cadre agréable. Je vous assure que je fais tout pour cela.

Bonne et heureuse année à toutes et à tous.

Anne Marie MAURICE



**Résumés des comptes rendus du conseil  
municipal de l'année 2022**  
**L'intégralité est disponible sur le site de la mairie**



**Conseil du 9 mai 2022**

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2022**

Après avoir rectifié et remplacé « vote 4 contres » par « vote 4 abstentions » du Budget communal sur la section fonctionnement et sur la section investissement le vote du compte rendu du conseil municipal du 9 mai 2022 est approuvé.

Vote du PV et ses corrections à l'unanimité

**CONTRAT RURAL**

**Délibération pour le contrat rural concernant la rue du Blanc Moulin, la Réhabilitation du lavoir impasse de Bellevue et l'Espace mixte Parking Marché Centre bourg :**

**Délibération n°2022/05-25**

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes.

- 1) Réalisation d'un espace mixte parking marché en centre bourg pour 220 286 € H.T.
- 2) Sécurisation de la rue du Blanc Moulin pour 103 153 € H.T.
- 3) Réhabilitation du lavoir impasse Bellevue pour 105 448 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Madame le Maire.

**Vote : Accepté à la majorité**

**Pour: 11 voix**

**Abstentions: 3 voix**

**VIDEO-PROTECTION**

**Délibération n°2022/05-26.**

M. DIGAIRE précise que cette délibération concerne exclusivement la demande de subvention mais pas l'installation en elle-même et les travaux qui eux seront décidés au vu des montants de subventions octroyés.

Mme REUSSARD regrette que les éléments n'aient pas été présentés au Conseil Municipal. M. DIGAIRE précise que le dossier est passé en commission « bâtiment et travaux » et s'étonne que M. BALLOT n'ait pas fait un retour à son groupe alors qu'il est membre de cette commission. Cependant, M. DIGAIRE se propose de faire une nouvelle proposition à ceux qui le souhaitent.

Mme REUSSARD demande l'enveloppe budgétaire prévue.

Elle s'élève à 240 000€. Mme le maire précise que la subvention s'élèverait à 70% dans le meilleur des cas.

**Vote : Accepté à la majorité**

**Pour : 12 voix**

**Abstentions : 2 voix**

**METHANISATION**

**Avis sur la méthanisation sur la commune du Perchay**

M.DIGAIRE précise que Seraincourt serait impacté par ce projet sur 10ha de ces terres agricoles. Mme le Maire lit le courrier reçu du maire du Perchay précisant notamment la mise à disposition de l'enquête publique.

**Vote : Contre: 6 voix**

**Abstentions: 2 voix**

**Pour: 6 voix**

**Décisions modificatives du budget**

**Budget "LOGEMENTS SOCIAUX 2022"**

**DM 3 2022/05-27**

**Section investissement**

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2022
Frais d'insertion	20	2033	500,00 €
Frais d'insertion	41	2033	- 500,00 €

**Budget "LOGEMENTS SOCIAUX 2022"**

**DM 1 2022/05-29**

**Section fonctionnement**

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2022
Dépenses imprévues	022		- 6000,00 €
Fourniture entretien	11	60631	6000,00 €

## Budget "LOGEMENTS SOCIAUX 2022"

DM 3 2022/05-29

### Section fonctionnement

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2022
Intérêts à l'échéance	66	66111	905,00 €
Entretien de bâtiments publics	11	615221	- 905,00 €

## Budget "COMMUNE 2022"

DM 1 2022/05-30

### Section investissement

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2022
Bâtiments scolaires	21	21 312	15000,00 €
Bâtiments scolaires	40	21 312	-15000,00 €

Le personnel de cantine est formé à ces pratiques et régulièrement contrôlé.

Quant à l'article 2 du règlement, en cas de soucis de santé ou de blessure d'un enfant, le personnel contacte un parent, lui décrivant le plus précisément le contexte et l'état de santé de l'enfant. C'est au parent seul qu'il revient la décision à prendre pour la prise en charge et la sécurité de l'enfant. Mme CHABRIT précise que toutes ces modalités sont développées dans le dossier d'inscription ainsi que les cas particuliers comme les mises en place de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) par exemple.

Pour la garderie, tout dépassement de l'horaire entraîne une facturation supplémentaire de 10€ par demi-heure. (Noté au règlement)

**Le vote pour ce nouveau règlement est voté à l'unanimité.**

### Questions diverses

M. MAURICE regrette l'absence de M. VINOLAS car il n'a toujours pas de réponse aux questions qui lui ont posées concernant la qualité de l'eau. Il inscrira à nouveau ces questions dans l'ordre du jour prochain Conseil.

## PERISCOLAIRE 2022/05-31

Clôture de séance 21h05

### **Refonte du Règlement et mode de paiements de la cantine et de la garderie**

Mme Chabrit prend la parole et annonce des changements dans le règlement du périscolaire concernant les annulations de repas de cantine trop souvent le jour même ou des changements d'avis de dernière minute. Cela peut entraîner des erreurs et une perte de temps quant à la gestion de ce planning comme celui des paiements. Il a donc été décidé de se caler sur l'organisation de tous les autres villages des alentours à savoir :

**Mode de gestion du planning** : seules les absences avec justificatif médical seront prises en compte pour leur dégrèvement.

**Mode de gestion du paiement** : le premier mois de paiement sera facturé dans sa globalité (en fonction des demandes de chaque famille, 3 jours par semaine, 4 jours par semaine...etc). Les absences justifiées seront déduites sur la facture du mois suivant.

Par ailleurs, en cas d'absence d'un professeur, il est prévu dans le cadre de l'Education Nationale que les enfants soient dispatchés dans les autres classes. C'est pourquoi, dans cette situation, tous les repas prévus de ce jour seront facturés aux familles même si les enfants restent chez eux. L'absence d'un professeur n'empêche pas les enfants d'aller à la cantine.

Ces mêmes principes s'appliqueront pour la garderie.

Mme REUSSARD s'interroge sur la sécurité alimentaire en lien avec les règles HACCP (**Analyse des dangers et points critiques pour leur maîtrise**)



Conseil municipal  
du  
28 juin 2022



**VOTE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU  
9 MAI 2022**

Mme Véronique REUSSARD conteste le Procès-Verbal concernant le contrat rural qui ne reprendrait pas les termes évoqués lors d'échange verbal.

Madame le Maire lui rappelle qu'elle lui a déjà lu le document en entier lors du dernier conseil.

M. VINOLAS absent lors du dernier conseil, ne prend pas part au vote.

**Vote : accepté à la majorité  
2 contre  
1 abstention**

**MODIFICATION DES STATUTS DU SMDEGTVO :  
Délibération n°2022/06-32**

Selon le souhait du Comité Syndical en date du 21 avril 2022 de modifier les statuts du Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (qui devient le SDEVO), et de la possibilité d'adhérer aux compétences facultatives « Infrastructures de charge » et/ou « Contribution à la transition énergétique ».

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des statuts modifiés du syndicat.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide:

D'approuver les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

**Article 1** : Modification du nom, SDEVO

**Article 2** : Reformulation des transferts/reprises de compétence,

**Article 6** : Ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,

**Article 13** : Référence au règlement intérieur mis à jour,

**Article 14** : Remplacement des précédents statuts.

Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune

Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune Décide d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

**Vote : à l'unanimité**

**REFORME DE LA PUBLICITE DES ACTES :**

**Délibération n° 2022/06-33**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de conserver la publicité des actes réglementaires et décide.

Par affichage sur les points de la commune (porte de la mairie)

Mme REUSSARD demande quand les délibérations sont-elles publiées ?

M. SCHWEIZER lui rappelle qu'elles ne sont pas publiées mais consultables en Mairie.

M ; MAURICE demande pourquoi 4 abstentions alors que c'est un texte de loi à appliquer.

**Vote : accepté à la majorité  
4 abstentions**

**ACHAT D'UNE PARCELLE POUR UN TERRAIN DE**

**PETANQUE :**

**Délibération n°2022/06-34**

Une parcelle de terrain de 512 m2 en zone UB entre Seraincourt centre et Rueil pour un montant de 8.000,00 € est mis en vente.

**Vote : A la majorité  
2 contre  
1 abstention**

**RECTIFICATION DE L'ARTICLE 21  
CONSTITUTION BUDGETAIRE DU  
REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL  
MUNICIPAL :**

**Délibération n°2022/06-35**

Vu l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 – art. 107) ne concernant que les communes de plus de 3.500 habitants,

Considérant le courrier de M. Le secrétaire général en date du 19 mai 2022,

M. BARATE nous rappelle que l'article 21 de notre règlement intérieur n'était pas pertinent pour la commune de SERAINCOURT (1.306 habitants).

Afin d'éviter des contraintes non obligatoires, Mme le Maire propose de supprimer cet article de notre règlement intérieur.

**Vote : accepté à la majorité  
3 contre**

**REDEVANCE GRDF :**

**Délibération n°2022/06-36**

Afin de titrer une redevance pour occupation du domaine public de 189,00 €,

Il convient d'établir une délibération.

RODP 2022 :189,00 €

**Vote : A l'unanimité**

**RETRAIT DE NOTRE PARTICIPATION A LA  
PISCINE DE L'EAUBELLE DE MEULAN :**

**Délibération n°2022/06-37**

Suite à la différence du montant du dédommagement du GPS&O, la trésorerie nous demande une nouvelle délibération d'un montant de 51 281.88 € afin de titrer cette recette

En conséquence, devant le coût supplémentaire que ce service engendrerait à la commune, le Conseil Municipal décide d'arrêter les prestations de piscine avec le GPS&O et demande le versement de l'indemnité pour les prestations non réalisées qui s'élèvent à 51 281.88 € Suivant la délibération de dissolution du SIERGEP.

**Vote : à l'unanimité**

**QUESTIONS DIVERSES**

Aucune

Fin de séance 21 heures 10



## Conseil municipal du

7 octobre 2022



### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 28/06/2022

**Vote : accepté à la majorité**

Contre : 1

Abstention : 3

Pour : 11

### ACQUISITION D'UNE LICENCE IV

#### Délibération n° 2022/09-38

M. Willy vend sa licence IV. La commune a le droit d'en acquérir 3 (Seraincourt, Rueil et Gaillonnet). Mme le Maire propose de la conserver afin de préserver son potentiel commercial.

Le coût du rachat de la licence IV est de 17640 euros (15000 euros + 2640 euros de frais).

L'intérêt est que la commune soit propriétaire pour éventuellement la louer ou la revendre.

M. BALLOT dit que la commune n'est pas là pour faire du commerce.

M. SCHWEIZER dit que légalement, la commune n'a pas le droit de faire du profit sur une vente. FS attend le retour du Trésor Public. M. ARDITTI rappelle les difficultés d'acquérir des licences IV.

**Vote : accepté à la majorité**

Abstention : 4

Pour : 11

### DECISION MODIFICATIVE SUR BUDGET COMMUNE N° 2

#### Délibération n° 2022/09-39

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2022
Concessions, droits similaires	20	2051	15 000 €
Terrain nu	21	2111	- 15 000 €

#### Section FONCTIONNEMENT

Dépenses	Chapitre	Article	BP 2022
Frais d'actes et de contentieux	11	6277	2640 €
Dépenses imprévues	22		- 2640 €

**Vote : accepté à l'unanimité**

### TAXE AMENAGEMENT COMMUNAUTE COMMUNES VEXIN CENTRE

#### Délibération n° 2022/09-40

M. SCHWEIZER explique que la loi du 31/1 (Loi de finances 2022) – article 109 2021-1900 du code de l'urbanisme, que la commune se doit de reverser tout ou partie la somme relative à la taxe d'aménagement.

La CCVC avait proposé de faire participer chaque commune à hauteur de 2%.

M. FERREIRA qui a participé au conseil communautaire, précise que seules deux communes n'ont pas accepté ce taux de 2% (Grisy les Plâtres et Seraincourt). Après délibération, il a été convenu que la taux de reversement de cette taxe correspondra à 1%.

**Vote : accepté à l'unanimité**

### TAXE AMENAGEMENT COMMUNE

#### Délibération n° 2022/09-41

Le taux de cette taxe sera applicable en 2023.

M. SCHWEIZER propose de rester à 2% (pour info cette taxe va de 1 à 5%).

M. SCHWEIZER propose de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil, une délibération afin que les promoteurs prennent en charge les surcoûts d'aménagements – exemple de l'aménagement de la rue de l'Aulnaie qui va coûter 22 928,23 euros (suite à la demande de Mme REUSSARD) en coûts électriques.

M. BALLOT suggère une taxe d'aménagement à 2,5%. Madame le maire informe que toute augmentation viendra pénaliser les nouveaux arrivants.

**Vote : accepté à la majorité**

Abstention : 3

Pour : 12

### ELECTION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE COMMUNE

#### Délibération n° 2022/09-42

M. FERREIRA se présente.

**Vote : accepté à la majorité**

Abstention : 1

Pour : 14

## ELECTION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

### Arrêté n°2022-001

M. FERREIRA se présente.

**Vote : accepté à la majorité**

Abstention : 1

Pour : 14

## PROJET DE PERIMETRE RELATIF A LA FUSION SYNDICAT EAU POTABLE SIEVA/SIAEP FREMAINVILLE & SERAINCOURT/SIAEP DE LA MONTCIENT ET PROJETS DE STATUTS DU SIEVAM

### Délibération n° 2022/09-43

Madame le maire explique que la CCVC prendra la compétence en 2026. Afin de la déléguer, il faut qu'il y ait fusion des 3 syndicats des eaux.

Madame le maire précise qu'elle préfère que la fusion soit effective.

M. DIGAIRE explique que pour garder la main, nous travaillerons en régie et que la gestion reste à taille humaine plutôt que de fusionner et d'être intégré dans quelque chose de beaucoup plus gros.

**Vote : accepté à l'unanimité**

## MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2019/12-49 CONCERNANT LA RUE DU BLANC MOULIN POUR ELARGISSEMENT

### Délibération n° 2022/09-44

Suite à une erreur, il faut lire 81 ca au lieu de 412 m2

Le notaire demande de délibérer pour rectifier.

**Vote : accepté à l'unanimité**

## MOFIFICATION INDEMNITES POUR SEANCES JUDO

### Délibération n° 2022/09-45

M. SCHWEIZER explique que la directrice de l'école demande une augmentation des indemnités Judo et une extension de cette activité pour toutes les classes soit une augmentation des subventions communales pour les activités scolaires.

Montant des indemnités : 1 875 euros dont 710 € déjà versés et compris dans la subvention globale de 3 210 €  
Soit 75 heures de judo à 25 euros de l'heure pour 5 classes soit 15 heures par classe.

**Vote : accepté à l'unanimité**

## MARCHES PUBLICS

### Délibération n° 2022/09-46

En date du 10/07/20, le conseil municipal a donné la délégation à Madame le maire pour les marchés publics.

Ceux-ci regroupent les fournitures et services et les travaux. M. SCHWEIZER demande de les séparer : Fournitures et services d'un côté, Marchés de travaux de l'autre,

**Vote : accepté à la majorité**

Contre : 4

Pour : 11

## MARCHES PUBLICS

### Délibération n° 2022/09-46

En date du 10/07/20, le conseil municipal a donné la délégation à Madame le maire pour les marchés publics.

Ceux-ci regroupent les fournitures et services et les travaux.

M. SCHWEIZER demande de les séparer :

Fournitures et services d'un côté,

Marchés de travaux de l'autre,

**Vote : accepté à la majorité**

Contre : 4

Pour : 11

## CREATION D'UN EMPLOI ADMINISTRATIF

### Délibération n° 2022/09-48

Mme CHABRIT explique que le poste ouvert de la secrétaire de mairie sera pourvu à compter du 14 novembre 2022. Il convient de créer un poste d'adjoint administratif pour un 16/35<sup>ème</sup> à la compter du 14 novembre 2022.

Mme REUSSARD demande combien ça coûte.

Madame le maire et Monsieur MAURICE expliquent que cela représente le même budget qu'avant la mutation de l'ancienne secrétaire.

**Vote : accepté à la majorité**

Pour : 14

**Madame REUSSARD ne prend pas part au vote qui devra être explicité à la signature du PV.**

## QUESTIONS DIVERSES

### Visite de l'école du 3/9/22

M. VINOLAS demande un compte rendu car il dit que c'est la mairie qui est à l'initiative de cette démarche. Il explique que lui en a fait un.

Mme le Maire demande à M. VINOLAS le compte rendu de la visite publique de l'école. M. VINOLAS répond en informant que ce dernier est sur son blog et exhibe à l'assemblée ses écrits. Mme le Maire demande s'il peut nous le commenter.

M. MAURICE demande s'il peut lire ces quelques feuilles pour que chacun en soit informé. M. VINOLAS refuse et dit que tout est consultable sur son blog. M. VINOLAS attaque Mme CHABRIT sur son heure tardive d'arrivée à l'école, parle du manque de délégation de Madame le Maire. Mme CHABRIT explique la raison de son retard entretien pour le recrutement d'une secrétaire de mairie.

Lors de sa lecture, Mr MAURICE relève et commente les nombreuses contre-vérités, voire le déni de réalité de ce dernier. En particulier, mais ce n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, l'affirmation que M. MAURICE n'aurait fait visiter que certaines parties de l'école, laissant penser que les autres seraient, d'après lui, dans un état lamentable, mais aussi que la mairie aurait des choses à cacher. Non Monsieur, la mairie n'a rien à cacher et par ailleurs, M. MAURICE a dû insister

pour qu'un groupe finisse la visite pendant qu'une majorité de ces demandeurs restait dans le préau pour échanger avec Mme le Maire. Il a même insisté mais vainement pour que des participants visitent la chaufferie, ce qui était pourtant le premier motif de leur réclamation ayant déclenché cette visite.

M. VINOLAS martèle, contrairement aux commentaires de M. MAURICE, que lui seul relate le déroulement de la visite et maintient que M. MAURICE avait des choses à cacher ;

Cependant, M. SCHWEIZER fait remarquer à M. VINOLAS qu'il n'est pas factuel puisqu'il commente personnellement.

D'autre part, M. SCHWEIZER explique que l'isolation de l'école prendra beaucoup de temps et que les dépenses financières la concernant sont importantes. Il propose à M. VINOLAS de venir consulter les documents concernant cette étude en mairie pour une prise de notes (photographies interdites) des documents publics.

### Commission CCVC les p'tits amis de Seraincourt

Mme le Maire demande à M. VINOLAS par qui et comment il a pu se procurer le document concernant l'état déplorable du centre de loisirs, pour le mettre sur son blog, avec des commentaires sortis de son imagination, lui rappelant que ce dernier était une pièce en cours de discussion à la commission entre la CCVC et la commune.

M. VINOLAS gêné, des personnes telle que la présidente de cette association étant dans la salle, déclare ne pas vouloir nommer ses sources.

M. BALLOT se retourne vers ces personnes, pour les inciter à prendre la parole, ces dernières font signe que non de la tête.

Mme REUSSARD qui avait posé la question " *que se passe-t-il avec le CLSH*" permet à M. MAURICE de répondre à sa question en complétant la réponse ci-dessus faite à M. VINOLAS. Il informe l'assemblée que la relation avec "les petits amis" est régie par un bail de location signé en 2005 par la présidente et le Maire de l'époque.

En effet la compétence enfance était du ressort de la commune jusqu'en 2012, date à laquelle la CCVC a repris cette compétence. Bail banal, 3/6/9 ans où il est stipulé clairement les obligations de chaque partie. Ce bail précise que les locaux loués ont été remis à neuf et que l'association devra les conserver dans cet état. M. MAURICE donne l'information qu'en 2018, pendant les vacances, un dégât des eaux important s'est produit dans ces locaux qui a baigné plusieurs jours dans 5 centimètres d'eau et que cela n'a pu être constaté que le jour de la reprise.

La commune a logiquement pensé que la directrice générale aurait fait le nécessaire auprès de son assurance afin que les locaux soient remis en état, aux frais de cette dernière et non pas à la commune comme elle le pensait, ceci contrairement au bail qui le stipulait clairement. Il a été constaté que rien n'a été fait, ce qui est déjà le commencement de l'explication de l'état désastreux de ces locaux.

En 2019, la CCVC a pris une délibération réduisant le loyer à raison de 30 euros le m<sup>2</sup>/an, diminution que la commune a accepté au titre de la solidarité intercommunale. Mais là, commence le problème. Cette

même directrice générale se plaint à la vice-présidente de la CCVC et soutient que la commune ne fait pas face à ses obligations, ignorant que le bail de 2005 n'est toujours pas résilié.

Une réunion est alors organisée, à la demande expresse de Mme le Maire, début septembre 2022 entre les représentants de la commune, le président et la vice-présidente de la CCVC.

La CCVC prenant le parti de la directrice générale de l'association et ne prenant pas en compte l'existence du bail, Mme le Maire tranche en honorant la facture de remise en état de ces locaux, pour que les enfants du village et des environs ne soient pas les victimes de cette incompréhension, tout en se réservant la possibilité que ce différend soit réglé en bonnes et dues formes, par un organisme compétent.

Mme le Maire demande à Mme REUSSARD si la réponse est satisfaisante, Mme REUSSARD acquiesce.

### Réunion publique du 23/09/2022

Un compte rendu de la réunion publique du 23/09/22 concernant la vitesse, les incivilités et le stationnement dans la commune a été envoyé par mail le 7/10/22 après midi.

Mme ENEE propose des ateliers sécurité par quartier.

Départ de M. VINOLAS à 21h54 pour réunion privée.

### Courrier reçu

A la demande de Mme BOURGEOIS, propriétaire chemin des plaines concernant la dégradation du Chemin.

Mme le Maire lit son courrier.

Madame BOURGEOIS demande à être entendue et parle de l'article 161-5 du code rural concernant la conservation des chemins. Elle demande un entretien régulier de ce chemin.

Cependant la mairie n'est pas tenue d'entretenir ce chemin mais Mme le maire souligne que si on commence, on est obligé de continuer (voir article 2321-2 du CGCT)

Fin de séance : 22h10

# Travaux dans la commune



**Boucherie**  
Montant : 50 140 € HT  
Subventionné à 70 %  
Part communal : 15 234.84 € HT

**Peinture du plafond de la salle polyvalente.**  
Montant : 6 152 € HT



**Abri de cantonnier**  
Montant : 16 690 ,00 € HT  
Subvention PNR : 8345,00 € HT  
Subvention Département : 4172,50 € HT  
Part communal : 4172, 50 € HT



**Chicanes d'entrée de village et aménagement du trottoir du cimetière**  
Subventionné à 100%

# Travaux dans la commune

**Voie douce reliant Gaillonnet au centre bourg**

Pris en charge par le département



**Enfouissement des lignes**

**Rue de l'Aulnaie**

Montant 218 028 ,95 € HT

Subventionné à 70 %

Part communal : 65 408,66 €



# Travaux à venir

**Le lavoir de Bellevue**  
Aménagement de la rue du Blanc moulin  
Terrain de pétanque  
Parking rue des vallées  
Vidéo surveillance



# Rénovation énergétique

## Chanvre et chaux



### Une première dans le val d'Oise

C'est à l'angle de la rue Saint-Jean et de la rue du château, que nous avons rendez-vous avec Madame Dallet du Parc Naturel du Vexin, afin de découvrir le procédé d'application d'un revêtement à base de chaux et de chanvre pour recouvrir le pignon d'une habitation.

Le mortier chanvre et chaux est un mélange de chènevotte, paille issue du chanvre, de sable et de chaux naturelle.

Le support doit au préalable être nettoyé de toutes les aspérités pouvant empêcher l'adhérence lors de la projection. Après avoir été bien mélangé dans la machine (sorte de bétonneuse) ce mélange est projeté sur la surface à traiter par une lance de style « Kärcher » ajoutant une légère pluie d'eau qui rend l'adhésion immédiate.

En hiver, le mortier de chanvre et chaux conserve les calories, élimine les sensations de parois froides et équilibre l'hygrométrie du bâtiment. En été, le mortier chanvre et chaux apporte un excellent déphasage thermique (12h) limitant l'entrée de la chaleur. Il est applicable à l'extérieur, comme à l'intérieur. Il est souvent la seule solution envisageable dans les sites protégés car sa finition enduite traditionnelle permet son intégration dans le paysage et le respect de l'architecture locale.

Il comporte par ailleurs une excellente qualité de résistance au feu, et les insectes et autres petits mammifères ne s'y intéressent pas. Un seul matériau et une seule machine permettent de réaliser des chantiers complets. Plusieurs artisans du territoire sont formés aux règles de l'art de l'application de ce matériau et bénéficient d'une extension de garantie décennale pour pouvoir assurer le travail réalisé.

Pour un recouvrement de 8 cm de mortier plus 2 cm d'enduit il faut compter 150€ le m<sup>2</sup>. Il est possible de recevoir des subventions par le parc naturel du Vexin à hauteur de 12 000€.

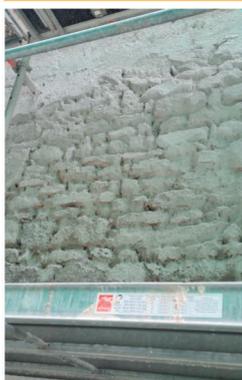
### Une technique avec des valeurs environnementales fortes.

Pour plus de renseignements:

[ml.dallet@pnr-vexin-francais.fr](mailto:ml.dallet@pnr-vexin-francais.fr)



Cardeuse spécifique pour le mélange et la projection



Mur préparé



Mur préenduit



Enduit final



# Manifestations à SERAINCOURT



## LE VEXIN FAIT SON CINÉMA

Après avoir dégusté un hamburger en participant au quizz que les jeunes avaient organisé, c'est dans la salle polyvalente (la météo étant trop incertaine), que nous avons pu assister à la projection du film « Un peuple et son Roi » tout en mangeant des pop-corns.



## FORUM DES ASSOCIATIONS

Petits et grands Seraincourtois et visiteurs Vexinois étaient présents ce dimanche 4 septembre, pour prendre connaissance des différentes activités proposées par les associations. Sports, culture, loisirs chacun pouvait y trouver son centre d'intérêt.



## PREMIER TOURNOI DE FOOT À 5 SUR LE CITY-PARC

Une vingtaine de jeunes Seraincourtois, s'étaient donnés rendez-vous ce samedi après-midi pour une rencontre amicale de foot à 5 sur le city-parc. Quatre équipes se sont constituées: les Fly-Emirates, les Normands, les One-piece et les Loups. Les quatre formations se sont toutes rencontrées dans des manches de 5 minutes. Les rencontres se sont toutes déroulées dans le calme et dans un parfait fair-play que nous aimerions voir dans les matchs nationaux et autres. La finale confrontait les deux équipes ayant le plus de victoire. En deux manches de cinq minutes, les Normands sont sortis vainqueurs en remportant le match contre les One piece. En espérant que les autres équipes auront leurs revanches, et que de nouvelles équipes viendront se mesurer aux équipes actuelles.

Merci à Monsieur et Madame Roos qui ont eu la gentillesse de tenir la buvette et à Monsieur Frédéric Ferreira arbitre et organisateur de cette manifestation. L'après-midi s'est terminée par un pot pris à la mairie.



## Repas des Séniors



Le CCAS nous avaient donné rendez-vous au château de Rueil, où nous attendait Monsieur Potel et son équipe pour partager le traditionnel repas Séniors sur le thème de l'amitié. Comme toujours, rires et bon humeur étaient au rendez-vous. Mme Richard très émue a soufflé une bougie pour son anniversaire, personne ne fut oublié, un inscrit de dernière minute hospitalisé n'a pas été oublié, son repas lui a été apporté à l'hôpital. Après avoir dégusté la pièce montée accompagnée d'une flûte de champagne, chacun est retourné chez soi bien content d'avoir partagé cette journée avec des voisins, qui ne se croisent pas forcément au quotidien. Evidemment le rendez-vous est pris pour l'année prochaine, pour un nouveau moment de partage.



## Colis Séniors



Un bon chocolat chaud attendait les Séniors en mairie pour la traditionnelle distribution des colis de Noël composés d'une boîte de chocolats, d'un bloc de foie gras, d'une bouteille de Jurançon, d'une composition florale et d'un stylo ; de quoi agrémenter la table familiale pour le repas de fin d'année.



## Cérémonie du 11 novembre



C'est sur la place de la mairie que nous avons rendez-vous pour commémorer le 104ème anniversaire de l'armistice de 1918. Après avoir hissé les couleurs, c'est en cortège que portes drapeaux, parents et enfants se sont dirigés vers le cimetière. Une gerbe a été déposée au monument aux morts où les enfants ont entonné la « Marseillaise ». Les enfants ont aussi fleuri la tombe de Monsieur et Madame REYL (Résistants pendant la seconde guerre mondiale) en présence de leur fils accompagné de son épouse, la tombe du Général FRIANT ainsi que la tombe du soldat inconnu ont été également fleuries.

Pour clôturer cette cérémonie, petits et grands se sont retrouvés autour d'un buffet préparé par le boucher du village et organisé par la Mairie. Les enfants ayant participé en 2019 se sont vus remettre leur diplôme de participation à cette cérémonie (Les consignes sanitaires n'ayant pas permis de le faire les deux années précédentes).



**M. Reyl et Mme Reyl , M. Monjot  
porte drapeau de Seraincourt**



## Réunion publique « vitesse, stationnement, incivilités »



Etaient présents : M. Valcarce (Major de la brigade de Vigny), M. Tissier (Directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise, gendarme réserviste et juriste) Madame le Maire et les élus.

M.Valcare nous explique que 134h ont été consacrées à la sécurité routière à Seraincourt, plusieurs infractions ont été verbalisées (téléphone, vitesse, alcool, conduite sous stupéfiants). 4 retraits de permis sur la commune.

M. Tissier prend la parole à son tour Mr Tissier prend la parole et fait remarquer que nous sommes tous responsables de nos comportements et que par expérience ce sont bien souvent les riverains eux-mêmes qui sont en excès de vitesse. Un élu fait remarquer que si tous ceux qui avaient un garage ou la possibilité de rentrer leur véhicule chez eux se disciplinaient, il y aurait certainement moins de soucis de stationnement et de risques d'accident.

### Gaillonnet D913

La départementale (Meulan/Seraincourt/Oinville) se trouvant sur 2 départements, il est proposé de faire un courrier au département des Yvelines pour demander un nouvel aménagement sécuritaire sur le tronçon Gaillonnet/Oinville.

Une habitante du chemin de la hutte suggère de remettre un « triflash » et des éléments fluorescents afin de sécuriser davantage les passages piétons

Un habitant de la rue de la Montcient, témoin de deux accidents sérieux en face de son domicile pour excès de vitesse suggère de positionner des radars de chantier.

### Vexin/Normande/Cavée/Aulnaie

Il est aussi demandé de mettre en place des chicanes pour ralentir le trafic sur l'ensemble de ces rues. Il est précisé qu'un test rue du Vexin (rétrécissement avec priorité) a été mis en place en mai dernier et que des travaux vont commencer d'ici fin 2022 pour réaliser ce nouvel aménagement.

### Route de Longuesse

Des parents d'élèves ont exprimé leur colère et leur incompréhension quant aux excès de vitesse des conducteurs de bus sur les routes de campagne. La proposition de contrôles est acceptée par le Major Valcarse qui s'engage à reprendre des contrôles réguliers sur les bus.

### Rue des Vallées/Parking

Il a été constaté le jeudi soir, de la part de certains clients du pizzaiolo, beaucoup de nuisances et de nombreuses incivilités. Le major en prend note. Quant aux excès de vitesse, il est proposé de mettre des chicanes par certains habitants.

### Rue de l'Aubette

Une habitante exprime sa peur pour la sécurité de ses enfants qui rejoignent l'arrêt de bus. Une autre propose de mieux signaler les trois stationnements placés en face du parking des commerçants.

### Projet vidéo-protection et excès de vitesse et incivilités

La gestion et le traitement des données n'est possible que par la police/gendarmerie dans le cadre d'une enquête.

Enfin pour avancer et donner suite à ces échanges, il est proposé de recueillir les coordonnées des habitants par rue et de voir sur place par petit groupe, les solutions que nous pouvons mettre en place. Une vingtaine de personnes se sont inscrites à ces « ateliers ». 8 rues sont représentées : Vexin, Aubette, Normande, Montcient (D913), Vallées, Aulnaie, Cavée et Saint-Jean.





### LE RELAIS DU VEXIN

Il est de nouveau possible de déjeuner au relais du Vexin, les lundis, mercredis, jeudis, et vendredis.

Le chef vous propose 2 formules, la première à 14.90€ comprenant : Entrée et plat ou plat et dessert. La deuxième à 17.90€ Comprenant: Entrée, plat et dessert. Toute la cuisine est préparée sur place avec des produits frais.

# STAGE INFORMATIQUE

Pendant les vacances scolaires, la CCVC vous propose une initiation gratuite à l'impression 3D, par petit groupe de 5 personnes.

Personnes concernées: Adultes ou ados, à l'aise avec l'univers numérique (utilisateurs de l'ordinateur) ne connaissant pas l'impression 3D.

Emporté son propre ordinateur portable, la durée estimée de chaque formation 40 minutes.

Lieu : Mairie de SERAINCOURT.

Inscription au 01 34 75 40 39 ou Mairie.seraincourt95@wanadoo.fr



### Aide aux Séniors

Vous êtes retraité (e), et vous souhaitez découvrir approfondir vos connaissances en informatique ainsi que l'utilisation et toutes les possibilités d'internet.

Vous avez la possibilité de prendre des cours gratuits en groupe ou en particulier.

Renseignements:

Dylan GAINVILLE

Conseiller numérique France service

Tel : 07 86 59 22 56

conseiller.numerique@ccvexincentre.fr





## Section arts martiaux - Bien être



Eh oui les vacances sont passées vites et nous avons enfin retrouvé nos chers tatamis pour une reprise sans contrainte sanitaire.

Le plus beau dans cette reprise a été non seulement de retrouver nos habitués mais également des nouveaux, petits et grands, et surtout de pouvoir refaire des compétitions.

C'est comme ça que le 16 octobre nous avons pu organiser notre tournoi de sumo où environ 150 combattants de 10 communes différentes ont pu s'affronter et repartir avec une médaille.

Un grand merci aux bénévoles qui sont venus nous aider à installer et à organiser ce tournoi.

Prochain rendez-vous, le tournoi de judo, le 15 janvier 2023.

Comme chaque année, notre stage de la Toussaint a eu lieu la première semaine des vacances d'octobre qui a réuni 21 enfants âgés de 6 à 10 ans pratiquant ou pas le judo de diverses communes environnantes.

Là encore, le prochain stage d'Hiver aura lieu la première semaine des vacances de février.

La nouveauté de cette année, ce sont des stages de yoga pour enfants de 4 à 11 ans deux fois par mois le samedi après-midi.

Nous avons cette année accueilli le cours de stretching postural dans notre section, nous souhaitons la bienvenue à Hélène le professeur et à ses participants.

Il ne faudrait pas oublier les autres cours de la section, en plus du judo et stretching postural, à savoir le yoga adulte, la sophrologie, le taïso et le ju-jitsu.

Si l'une de ces disciplines vous intéresse, n'hésitez pas à nous contacter : [judo.jujitsu.seraincourt@gmail.com](mailto:judo.jujitsu.seraincourt@gmail.com), tous nos professeurs seront heureux de vous accueillir.

Enfin pour terminer, nous aimerions remercier nos professeurs Alain pour le taïso et le ju-jitsu, Hervé et Marilou pour le judo, Valérie pour le yoga, Christelle pour la sophrologie et Hélène pour le stretching postural, mais également tous nos adhérents, sans qui tous ces cours ne pourraient pas avoir lieu.

Sportivement vôtre.

Marilou, Céline, Kristel et Nathalie  
Les membres du Bureau

## Les petits métiers



Le samedi 10 décembre, les Petits métiers nous avait donné rendez-vous pour leur expo vente. L'occasion d'acheter les cadeaux de fin d'année à mettre sous le sapin. Un large choix étaient proposés pulls, foulards, cadres, plateaux, coussins, poupées, confectionnés durant toute l'année dans la joie et la bonne humeur. De quoi faire plaisir aux petits et aux grands avec cette production.  
« Made in SERAINCOURT »

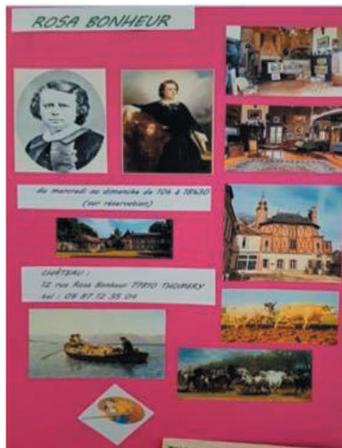




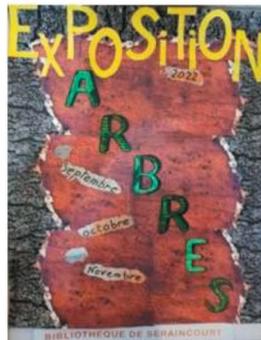
# BIBLIOTHEQUE



L'équipe de la Bibliothèque a profité de l'été pour réaménager l'espace dédié aux enfants. La réaction de nos lecteurs a été très positive, plus d'espace, plus de clarté. Ils ont également beaucoup apprécié les nouveaux coussins de sol mis à leur disposition.



Notre exposition estivale sur les « **Maisons d'Artistes** » en Ile de France a incité quelques lecteurs à visiter ou revisiter la maison de Zola à Médan (78), la maison de Monet à Giverny (27), la maison de Rosa Bonheur à Thomery (91), artiste peintre « animalière » à laquelle le musée d'Orsay consacre une grande exposition jusqu'au 15 janvier 2023.



Toutes les activités de la bibliothèque, hors des heures d'ouverture au public, ont repris dès le mois de septembre. Accueil des classes de l'école de Seraincourt chaque jeudi; Lecture à la crèche des P'tits Amis chaque mardi matin et Accueil d'Assistants maternelles avec leurs petits deux fois par mois.

Pour l'automne, une exposition consacrée aux « **Arbres** » a été mise en place avec la participation de nos très jeunes lecteurs qui ont répondu nombreux à notre invitation pour créer « leur arbre ». Nous remercions chacun d'entre eux de leur participation et les invitons à enrichir notre prochaine exposition sur le **thème des Sorcières**. Toutes les représentations de sorcellerie sous quelque forme que ce soit, dessins, collages, peintures, objets etc... seront les bienvenues.



L'équipe de la bibliothèque a choisi de participer au Téléthon samedi 3 décembre en mettant en vente des livres provenant du « désherbage » régulier du fonds et de divers dons.

Nous vous rappelons que la visite des expositions de la bibliothèque et la consultation des livres sur place sont libres et gratuites aux heures d'ouverture au public le mercredi de 14h à 18h et le samedi de 15h à 17h. Nous serons toujours très heureux de vous accueillir

L'équipe de la Bibliothèque, avec la participation active de la **Mairie** et le soutien de la **Bibliothèque Départementale du Val d'Oise (BDVO)**, a pu réaliser un vœu qui lui tenait particulièrement à cœur depuis longtemps, la **mise en place d'une « Boîte à Lire »** sur le parking des commerces au centre du village.

**Cette offre de lecture gratuite constituée de dons et d'échanges vient en complément de l'offre de la Bibliothèque qui reste très dynamique grâce aux nombreux achats annuels et aux prêts de la BDVO.**

**La boîte à lire est un espace d'échange et de partage**, elle est destinée à donner une seconde vie aux livres.

Le principe étant de choisir un livre mis à disposition, le lire, le redéposer ou le garder ensuite. De déposer vos propres livres en bon état afin de les partager avec d'autres lecteurs.

**C'est vous, qui à travers ces échanges, ferez vivre la boîte à lire de votre village.**

L'équipe de la bibliothèque se charge de veiller au bon usage de la boîte à lire pour éviter la présence de livres à caractère sectaire, raciste, sexiste ou non appropriés à tous les publics.



## Fédération des associations des anciens combattants du canton de Vigny



C'est sur invitation de « La Fédération des Associations des Anciens Combattants du canton de Vigny » que j'ai pu assister au ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe » à Paris. Etaient présents Monsieur Hervé Paqueraud nouveau Président de l'Association des Anciens Combattants de Vigny. Des portes drapeaux suivis par Madame Chrystelle Noblia maire d'Avernes, Monsieur Guy Paris maire de Sagy, Monsieur Gérard Lamber-Motte maire du Plessis-Bouchard, Monsieur Pierre Arditti conseiller délégué et des enfants de ces différentes communes qui ont déposé une gerbe et des bouquets de fleurs dans un protocole bien réglé.



Un peu d'histoire, le 11 novembre 1920, le corps d'un soldat anonyme français est inhumé sous l'arche de l'Arc de Triomphe, en symbole de tous les combattants tombés au cours de la première guerre mondiale. Depuis le 11 novembre 1923, la flamme du souvenir est ravivée en tête de sépulture tous les jours à 18h30 au cours d'une cérémonie d'hommage.



C'est en 1923 que Gabriel Boissy, journaliste à « l'Intransigeant », lance l'idée d'une Flamme du souvenir sur la tombe du Soldat Inconnu, voici ce qu'il disait : « La Flamme, comme un feu follet, jaillira du sol. Elle sera vraiment comme l'âme du Mort résurgente. Elle palpitera, elle veillera. Sa palpitation atteindra ce haut résultat de contraindre tous les passants à une seconde de recueillement. Cette seconde les incitera à un rapide examen de conscience, à ce rappel des vertus nécessaires lorsque le devoir, l'honneur ou la simple nécessité nous appellent »

Cette émouvante cérémonie, restera à jamais gravée dans notre mémoire.

Pierre ARDITTI



# Quelques sorties des cannes de serain

Au mois de Juin, nous avons passé une semaine en Catalogne et, malgré des températures très élevées, nous avons pu randonner sur les chemins de Rosas, Gérone, Cadaques....

L'hôtel était situé en bord de mer ce qui nous permettait une bonne relaxation le soir avec quelques séances d'Aquagym.....

Au mois de Septembre, c'est une autre destination qui nous attendait, un séjour à la Ferme de Courcimont sur le thème des balades gourmandes en Sologne, sans oublier bien sûr la fameuse tarte Tatin.

Nous avons également effectué des randonnées à Paris, organisées par le Godillot Familial :

En octobre, c'est la direction du Père Lachaise que nous prenions, en passant par les Buttes Chaumont, les hauteurs de Belleville, le Canal Saint Martin.



Départ pour les passages couverts en Avril avec également de nombreux monuments parcourus au cours de cette visite : Notre Dame, l' Hôtel de ville, Beaubourg, Les Halles, Saint Eustache, le Palais Royal, la Bourse, Pigalle et le Moulin Rouge.



Départ pour les Parcs et Jardins en Mai, jardin du Luxembourg, jardin des plantes, jardins des Tuileries.....



Pique nique sur les hauteurs de Mezy



Notre rando se termine à Issou, et Michel nous convie à un barbecue dans une ambiance festive !

*Malheureusement, nous partageons également des moments de profonde tristesse, comme la disparition de notre ami Michel R. qui va beaucoup nous manquer.....Nous n' oublierons pas son entrain et sa bonne humeur.*



Marie Naka et Ali



Coline, Marie, Cécile et Léna

## Section Gym de l'AS Seraincourt

Que de plaisir l'année dernière d'avoir retrouvé nos élèves, nos activités, nos moments festifs, notre spectacle de fin d'année... bref, un fonctionnement quasi normal. Et cette reprise que nous avons voulue féérique a tenu ses promesses avec notre thème de l'année : Disney. Et c'est avec un plaisir immense que tous nos petits gymnastes ont pu évoluer devant leur famille le 19 juin dernier à Gargenville, chacun incarnant avec talent son personnage.

Et pour cette année ? ... nous embarquerons dans la Delorean ! Nous voilà donc partis pour un voyage dans le temps avec le « Retour vers le futur de la section gym ». Et si nos calculs sont exacts, lorsque ce petit bolide atteindra 88 miles à l'heure en juin prochain, attendez-vous à voir quelque chose qui décoiffe !

Quelques changements cette année :

Du côté des professeurs : Chloé ayant réussi son concours et ne pouvant plus être disponible le mercredi après-midi, c'est Ali qui rejoint Cécile et Marie du côté des profs ;

Du côté aides moniteurs Julian fait une pause (bac oblige), c'est donc Marie Naka qui le remplace auprès de Coline et Léna.

Petit rappel : lors des vacances scolaires, nous organisons des stages ouverts à tous.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement via notre adresse mail : [asseraincourt.gym@hotmail.com](mailto:asseraincourt.gym@hotmail.com)

Alexandra SABY

# La biodiversité dans votre maison



De nombreux petits animaux et plantes vivent dans nos maisons et leurs abords. Du fait des modifications intervenues dans la gestion des territoires et dans nos modes de vie depuis 50 ans, le rythme d'extinction des espèces est actuellement plus de 1000 fois supérieur à ce qu'il devrait être naturellement à tel point que certaines espèces communes, liées à l'environnement immédiat de l'Homme, sont aujourd'hui également en régression.. Une partie de ces espèces est directement victime de notre mode de construire et de rénover. Pourtant, cette faune est bien souvent un auxiliaire indispensable pour l'Homme. Les chauves-souris, les hirondelles dans les combles ou sous nos fenêtres ne mangent que des insectes (mouches, moustiques, papillons de nuit...) qui peuvent devenir des nuisances pour l'Homme s'ils ne sont pas régulés. La Chouette effraie joue un rôle très important dans la régulation des populations de micromammifères. Le lézard des murailles, le Crapaud commun et l'Alyte accoucheur, la Salamandre tachetée consomment quant à eux toute une faune terrestre d'insectes, limaces, lombrics et sont donc très importants dans les jardins. C'est le cas également des insectes pollinisateurs qui trouvent refuge l'hiver dans les fentes des murs. Chaque particulier et artisan du bâtiment ont un grand rôle à jouer pour permettre d'allier restauration du patrimoine et prise en compte de cette riche biodiversité.

Les chauves-souris petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Grand murin ou encore Murin à oreilles échancrées sont autant d'espèces de chauves-souris qui peuvent peupler les combles de nos maisons. Non seulement sans danger pour l'Homme, elles jouent le rôle d'insecticide naturel, en sillonnant les airs la nuit. Elles se font une petite place dans des lieux très chauds, indispensables au maintien des populations. Les combles sont donc des lieux propices à leur refuge.



Fidèles à leur site de reproduction, les hirondelles de fenêtre reviennent chaque année d'Afrique pour nicher au cœur de nos villages. À l'extérieur des édifices, à l'angle d'une fenêtre, d'une corniche ou d'un balcon, elles maçonneront une coupe de boue et d'herbes qui sera utilisée également les années suivantes pour élever une à deux nichées par an. Les hirondelles ont un régime alimentaire strictement insectivore et éliminent ainsi naturellement beaucoup d'insectes volants.

La Chouette effraie est un prédateur qui consomme principalement des rongeurs mais aussi des oiseaux, des batraciens et à l'occasion des chauves-souris. Son pouvoir de reproduction est important mais étroitement lié à la quantité de nourriture disponible. Un couple peut avoir une ou deux nichées par an, entre début avril et fin novembre, mais pas nécessairement chaque année. Les combles de bâtiments, les clochers, les vieilles tours, les granges, les abris pour le bétail, les pigeonniers... sont ses gîtes principaux



Les martinets hivernent en Afrique et reviennent chez nous vers le début mai pour repartir fin juillet début août. Ils sont inféodés aux bâtiments où ils colonisent les cavités situées la plupart du temps à plus de 4 mètres du sol. Le nid est choisi dans un endroit sombre et souvent étroit, dans les interstices existant entre le toit et un mur porteur ou autres trous de mur. Il est formé d'une petite cuvette constituée de très peu de matériaux, (parfois sur un ancien nid d'étourneau ou de moineau) et sert pour une seule ponte annuelle. Faire venir des martinets là où ils ne sont pas implantés reste une gageure. Il faut donc absolument les maintenir là où ils nichent.

L'Alyte accoucheur, le Crapaud commun, la Salamandre tachetée mais aussi le Hérisson occupent les anfractuosités au pied des vieux murs. Ils y trouvent un refuge appréciable sans risquer de nuire à l'équilibre du mur. La réfection des murs fait disparaître des gîtes importants pour ces espèces. Réalisés à la mauvaise période, les travaux piègent les animaux

# La biodiversité dans votre jardin

## Objectif : Zéro phyto

### Composition

Les végétaux forment la base de la chaîne alimentaire, il est donc important de bien diversifier son jardin afin d'accueillir un grand nombre d'insectes et autres petites bêtes consommateurs primaires.

C'est pour cela qu'il est important de mélanger des fleurs sauvages, légumes, plantes aromatiques, arbustes à fruits et des plantes ornementales qui favoriseront la présence d'insectes butineurs assurant la pollinisation des fleurs.



### Quelques plantes aromatiques



Oseille



Origan



Thym



Lavande



Menthe



Sauge

### Quelques plantes sauvages ornementales



Souci



Campanule



Géranium



Clématite



Aster



Bryère

### Légumes et fruits



Tomate



Carotte



Courgette



Framboise



Aubergine



Fraise

### Et pourquoi pas des légumes dans les massifs fleuris?

Les fleurs assurent la présence des insectes et de ce fait la pollinisation des plantes potagères. Certaines plantes protégeront les légumes de maladies ou parasites.

Source de cet article : Le jardin laboratoire du musée de Vexin Français.

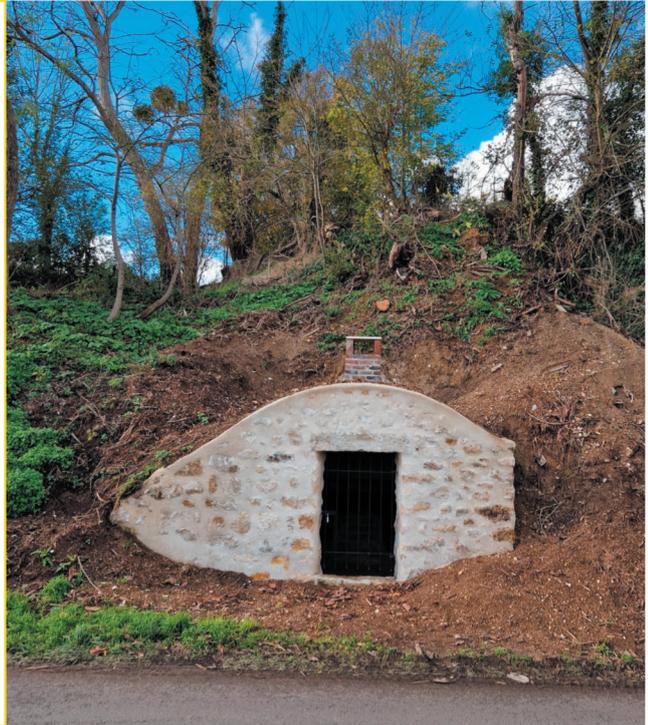
## Les cantonniers et leurs abris.

C'est en voyant la restauration de la cabane de cantonnier rue de l'Aubette, que j'ai eu l'idée d'effectuer des recherches sur ces cabanes et sur le métier de cantonnier d'autrefois. Voici ce que j'ai pu découvrir.

### Les abris

Les abris de cantonnier élément du patrimoine, datent en général de la première moitié du 19<sup>ème</sup> siècle. Les constructions étaient faites avec les pierres locales, bien souvent c'est le cantonnier lui-même qui construisait son abri selon une technique néolithique. Une fois posées les pierres étaient surplombées d'une voûte en coupole et recouvertes d'argile pour garantir l'étanchéité. A l'intérieur une cheminée permettait de se réchauffer l'hiver, et de manger chaud en réchauffant leurs gamelles préparées la veille.

Au quotidien ces abris servaient à entreposer temporairement les outils au gré de leurs déplacements, une faux, une fourche à cailloux, une pelle, une pioche, une barre à mine, un cordeau et une brouette voilà l'essentiel du matériel dont il avait besoin. La cabane de cantonnier, par nature, témoigne des anciens modes de transports et de leur entretien, à l'époque où les routes n'étaient que chemin de pierres nécessitant de nombreuses réparations. Rendus inutiles par l'essor du goudron, les abris ont été délaissés.



### Les cantonniers

Du 17<sup>ème</sup> au 18<sup>ème</sup> siècle, les routes étaient entretenues par la « corvée », obligation faite aux paysans de consacrer plusieurs jours de travail à ces tâches. Pierre Marie Jérôme Trésaguer a l'idée de mettre en place en 1764 des baux qui sont découpés en canton. Les ouvriers sont alors appelés des cantonniers. L'appellation cantonnier est remplacée en 1947 par celle d'agent de travaux, puis en 1991 par celle d'agent d'exploitation.

Le travail de cantonnier était un vrai travail de forçat d'une durée hebdomadaire de 78 heures et un salaire dérisoire. Son travail consista à : bien assurer l'écoulement des eaux, entretenir les fossés, retirer les boues liquides de la chaussée, par temps sec enlever la poussière et la déposer sur les accotements, en hiver débayer la neige, casser la glace de la chaussée et des fossés et répandre du sable et des gravats dans les côtes et les tournants dangereux, couper et arracher les mauvaises herbes, débarrasser les divers obstacles, nettoyer la chaussée et veiller à la bonne conservation des bornes kilométriques et des poteaux indicateurs. En plus de ces travaux le cantonnier devait porter gratuitement aide et assistance aux voituriers et voyageurs en cas d'accident.

Le cantonnier est un personnage haut en couleur de nos campagnes jusque dans les années cinquante. Un sketch de Fernand Reynaud témoigne à son encontre d'une bonne part de mépris. Le cantonnier y est raillé pour sa paresse et sa simplicité d'esprit. Mais est-ce lui rendre justice ?

« Y-en-a qui tiennent le haut du pavé moi, je tiens le bas du fossé » Fernand Raynaud

Pierre ARDITTI





# HALLOWEEN

C'est à l'initiative de l'association des parents d'élèves, que les enfants de l'école « Paul et Aimée Rivière » s'étaient donnés rendez-vous à la mairie qui avait ouvert ses portes pour fêter Halloween. Un buffet avec des bonbons, gâteaux et boissons les attendait. Après avoir mangé toutes les friandises, la pluie n'arrêtant pas toutes ces créatures, les enfants sont allés rendre visite aux commerces du village, et frapper aux portes des habitations afin de remplir leurs paniers.



## Réponse à la tribune libre de l'opposition du précédent bulletin

Nous constatons sur la tribune libre d'opposition que '*Seraincourt un autre avenir*' a le sentiment de ne pas participer à la vie du village (Bulletin Municipal de janvier 2022) et qu'ils restent dans l'attente de découvrir les projets importants proposés par Madame le Maire. On peut constater que certains ont la mémoire courte. Tous les projets en cours : parking rue des vallées, lavoir Bellevue, rue du blanc moulin, vidéo protection, façade boucherie, chauffage par géothermie des bâtiments communaux au 63 rue normande, ont été présentés, à certains en rétroprojection lors de commissions et verbalement pour les autres. Nous restons d'ailleurs, dans l'attente des observations qu'ils pourraient y apporter ou mieux encore des propositions de projets plus intéressants pour le village. Concernant leur manque de participation, nous tenons à leur rappeler, qu'il ne leur est pas interdit de demander la mise en place d'une commission et d'émettre des avis sur les commissions existantes, telle que celle de la salle polyvalente demandée par Mme le Maire en septembre 2020, à laquelle ils participent, mais qui reste pourtant au point mort. Quant à la chance qu'ils ont de voir « que la vie communale coule comme un long fleuve tranquille », nous pouvons leur assurer que ce n'est pas le cas pour l'équipe de la majorité qui elle, doit être au four et au moulin. La vie communale pour l'opposition est tellement tranquille qu'ils n'ont rien eu à dire sur leur dernière tribune. Quant à '*Seraincourt notre village*', nous pouvons lire la rengaine habituelle: bilan des adjoints, le city-parc, la vitesse dans la commune, la balayeuse et le stationnement dans sa rue de l'aulnaie ( BM du 01/22) et sur le BM de juillet 2022, idem décrit ci-dessus, lui aussi avoue qu'il n'est pas débordé, mais en manque d'idée, sur sa tribune, critique tout, le forum, le bulletin municipal et se plaint, alors qu'il est élu, que dans sa rue il n'y a pas de planning, pour que les voitures garées se déplacent afin de faciliter le travail de l'opérateur de la balayeuse. Il pourrait remarquer que des signalisations au sol ont été faites et qu'elles ne sont pas respectées. En revanche si ce dernier à une formule magique comme il a l'air d'en avoir, les élus de la majorité restent preneurs.

Une fois encore on constate que gérer un village n'est pas, comme certains le disent, un long fleuve tranquille. Mais nous vous assurons que nous sommes tous, élu(e)s de la majorité, dévoués à notre tâche et à votre écoute.

## TRIBUNE LIBRE DE L'OPPOSITION

### SERAINCOURT - UN AUTRE AVENIR

Vous avez dit **COMMUNICATION** ?? Depuis 8 ans nous l'attendons. Témoins ces travaux de piste cyclable, 450 m pour relier le centre à la D913. Nul doute que Mme Maurice, au vu de notre article, se sentira obligée de faire une annonce dans ce bulletin. Peut-être faudrait-il réunir au moins 1 fois la commission communication. Idem pour l'abri des cantonniers dont on peut approuver l'idée, mais pourquoi ne pas en parler AVANT la réalisation ?? Sinon, pour ceux qui en ont entendu parler, une campagne visant à trouver des solutions pour endiguer la vitesse, faciliter le stationnement et combattre les incivilités, a donné lieu à des groupes de travail sectorisés, à la suite de la réunion publique du 23 septembre. Nous avons émis nos propositions à ce sujet après en avoir débattu avec les résidents des voies St Jean, ch. de Mézy, Aulnaie, Cavée, Cerisiers (tous contactés par un tract en boîte aux lettres et en réunion publique salle des associations). Qu'en fera la municipalité ?? Parlons de l'éclairage public, les habitants de Rueil ont constaté la coupure d'1, voire 2 candélabres sur 3. Pourquoi « Rueil » est-il seul impacté ? Comment a été faite la sélection sachant que des maisons se retrouvent dans le noir complet ? Une fois de plus, les habitants déplorent le manque d'information. Certains ont pu remarquer le « coup de pinceau » au plafond de la salle polyvalente donné début octobre ; ce cache-misère ne laisse personne dupe et ne résout pas le problème d'humidité et d'odeur de moisi. Petit rappel de l'historique : à plusieurs reprises, Mme Maurice nous a reproché de ne pas « travailler » sur le devenir de la salle. Aussi, nous avons sollicité une réunion pour proposer une méthodologie de projet, réunion au cours de laquelle un groupe de travail avait été constitué. Qu'à cela ne tienne, Mme le Maire est restée sur son idée du « coup de peinture suffit et on verra plus tard ».

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur, joies et santé à tous les Seraincourtois.

V. REUSSARD ; V. SIMON ; Y. BALLOT

### SERAINCOURT NOTRE VILLAGE

Que se passe-t'il à Seraincourt ? après 8 ans de léthargie tout s'emballe! Réunion des parents d'élèves à l'école proposée par Mme Maurice, problème de salubrité au centre de loisirs, réunion sur la vitesse, la sécurité et les incivilités, éclairage public (tentative de compréhension du fonctionnement d'une lampe électrique), piste cyclable et écluses doublées au dernier moment!

#### Visite de l'Ecole

Le 23-sep-22, la maire a eu la bonne idée d'inviter les parents d'élèves pour une visite, ils ont pu exprimer leur mécontentement (présence de moisissures, de fuites d'eau...). La maire et 2 de ses adjoints sont restés secs, K.O. debout, incapables d'argumenter leur inaction. Nous attendons toujours sur le forum le compte rendu de la visite!

#### Centre de Loisirs

Vu les conditions moyenâgeuses d'hébergement de nos enfants, l'association les P'tits Amis, a mis en demeure la mairie d'engager des travaux de remise en état, causant ainsi plus d'un mois de fermeture.

#### Réunion Vitesse, Sécurité & Incivilités

La maire découvre les problèmes de vitesse et de rodéos sauvages rue des Vallées, finalement c'est vous qui allez être mis à contribution pour les traiter. Mais que font les adjoints ?

#### Eclairage Public

Alors que les villages alentours ont des politiques d'extinction la nuit, à Seraincourt, la maire fait un test grandeur nature en éteignant 1 lampadaire sur 3 dans quelques rues, un rapide calcul aurait permis d'estimer le gain, encore une fois de l'esbroufe!

Chers ami(es) Seraincourtois(es), permettez-moi de vous présenter, au nom de toute mon équipe, nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité pour l'année 2023.

J-L. VINOLAS



Cette année, les enfants de l'école ont eu la chance de rencontrer le Père Noël avec sa hotte bien remplie, afin de gâter chaque classe.

En son honneur, les enfants ont interprété plusieurs chants de Noël.

Nous remercions le club de l'amitié qui a offert une sucette en chocolat à chaque enfant.



## Bienvenue aux nouveaux Seraincourtois et Seraincourtoises



Depuis le 1er juillet 2022

7 Naissances

1 Mariage

Nos sincères condoléances aux 6 familles

Qui ont perdu un proche.

Publication dans le respect du RGPD (Règlement général sur la protection des données)

### Bulletin d'informations Municipales

**Directeur de la publication :** Anne - Marie MAURICE . **Responsable commission information :** Pierre ARDITTI .

**Commission information :** Corinne CHABRIT, Candice ENEE, Marie Lyne SCHEMBRI, Vincent SIMON .

**Création et réalisation :** Pierre ARDITTI

**Impression:** JASSON-TABOUREAU . **Dépôt légal à parution .**



## **Mairie de SERAINCOURT**

12, rue des vallées

95450 SERAINCOURT

Tél : 01 34 75 40 39 - Fax : 01 34 75 76 95

[www.seraincourt95.fr](http://www.seraincourt95.fr)

[mairie.seraincourt95@wanadoo.fr](mailto:mairie.seraincourt95@wanadoo.fr)

## **Horaires**

**Mardi : 13h - 19h30**

**Vendredi : 13h –17h45**

**Samedi : 9h –12 h**

